

L'éco-pâturage se développe dans la Métropole Rouen Normandie

Engagée depuis plusieurs années dans une politique de gestion écologique de ses espaces verts et naturels, la Métropole Rouen Normandie, parie également sur une stratégie innovante et durable : l'éco-pâturage.

Ainsi, la Métropole met gratuitement à disposition des herbages pour des propriétaires d'animaux (éleveurs, associations, particuliers). Une trentaine de sites sont disponibles pour y pratiquer de la fauche ou du pâturage à vocation écologique. L'appel à candidatures a connu un véritable succès : 28 sites ont été attribués à 13 lauréats.

L'éco-pâturage est une solution alternative de gestion écologique des milieux naturels qui présente de nombreux atouts pour la collectivité : la réduction des déchets verts, la disparition des nuisances sonores (liées aux engins mécaniques d'entretien), la réduction des coûts, le développement de la biodiversité ainsi que le maintien et la restauration d'une flore diversifiée.

La Métropole pratique depuis longtemps une gestion différenciée de ses espaces verts, mais celle-ci considère l'herbe comme un déchet. Avec l'éco-pâturage, finis les déchets ! L'herbe sera valorisée pour sa valeur fourragère.

Cette action s'inscrit dans le plan d'actions biodiversité validé par la Métropole en octobre 2015 qui vise à préserver et valoriser les milieux naturels du territoire.



Terrains cherchent herbivores !

Vous êtes un éleveur, un centre-équestre, une association, un particulier ?
Vous cherchez des terrains pour vos animaux ou pour faire du fourrage ?

Une trentaine de sites mis à disposition gratuitement en échange d'un entretien par fauche ou par pâturage à vocation écologique sur le territoire de la Métropole.

Téléchargement du dossier de candidature et détails des sites
www.metropole-rouen-normandie.fr



métropole
ROUEN-NORMANDIE

Un appel à candidatures fructueux

L'appel à candidatures lancé le 24 avril dernier a rencontré un véritable succès avec plus de 309 retraits de dossiers pour 75 demandes concrètes.

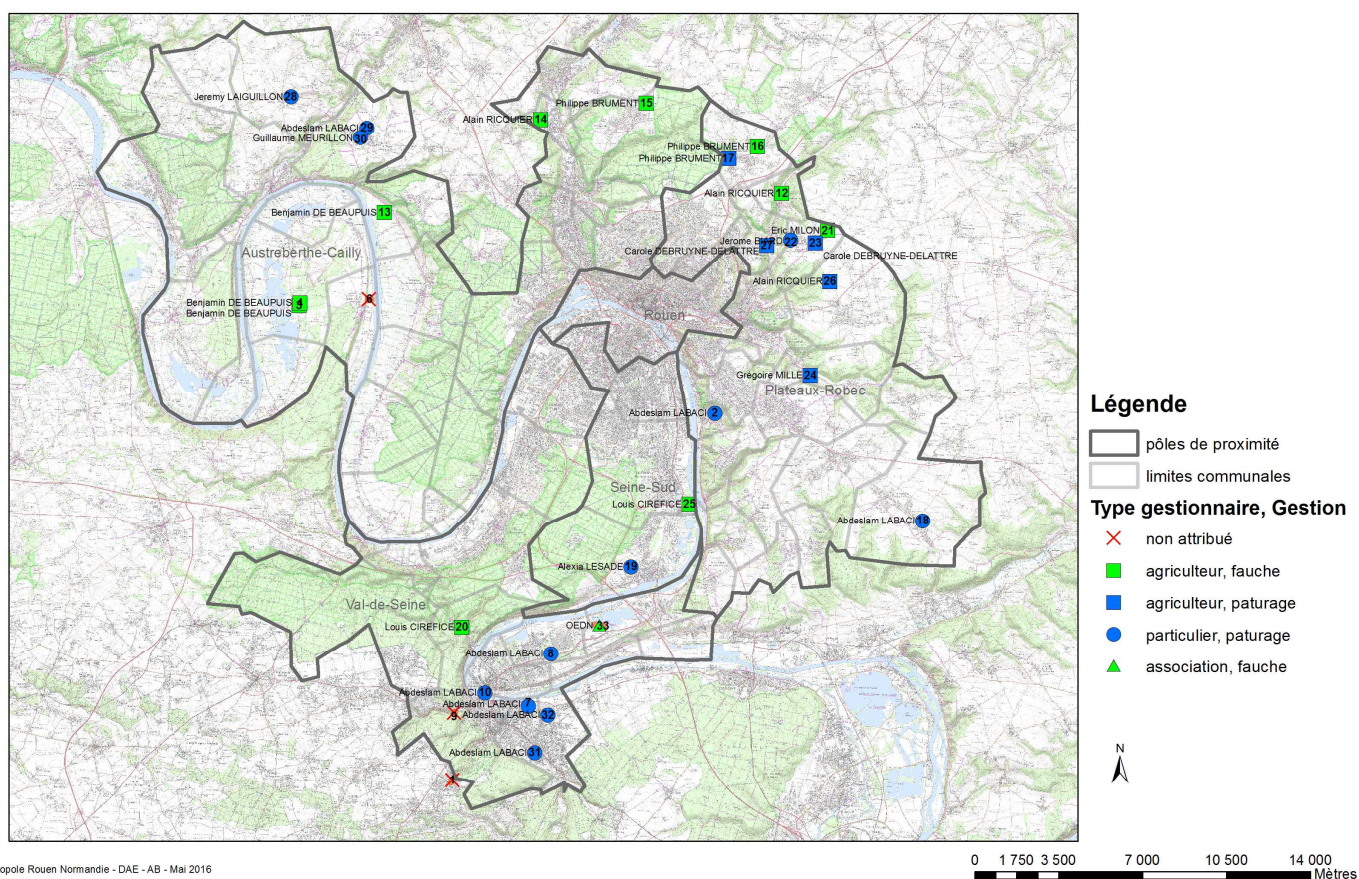
31 sites répartis sur 23 communes de la Métropole (Amfreville-la-Mivoie, Anneville-Ambourville, Bardouville, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon - Tourville-la-Rivière, Elbeuf-sur-Seine, Fontaine-sous-Préaux, Hénouville, Houpeville, Isneauville, la Neuville-Chant-d'Oisel, la Saussaye, le Houllme, les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Oissel, Orival, Saint-Martin-du-Vivier - Roncherolles, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville, Saint-Pierre-lès-Elbeuf) étaient proposés pour l'éco-pâturage, représentant une superficie globale de 24,3 ha.

Une diversité de terrains

Tous les sites faisant l'objet d'un appel à candidatures ont été présentés à travers des cartes et des fiches descriptives permettant aux candidats de connaître toutes les caractéristiques et type de gestion souhaitée : superficie, propriétaire du terrain, nature de l'entretien (fauchage et/ou pâturage), type d'animaux et nombre maximum (ovins, équins, caprins).

Sur les 31 sites proposés dans l'appel à candidatures, **28 ont été sollicités et attribués à 13 lauréats.**

Localisation des sites attribués



Quelques exemples de sites



Bassin Cascade à St-Martin-du-Vivier

Superficie : 2 188 m²
Propriétaire : Métropole Rouen Normandie

Gestion par pâturage autorisée, pas de fauchage
Période de pâturage : mai à septembre, soit 5 mois
Type d'animaux autorisés : Ovins

Bassin Maurice Gautier à Oissel

Superficie : 7 835 m²
Propriétaire : Métropole Rouen Normandie

Gestion par fauche autorisée
Nombre de fauches autorisées : 2
Périodes de fauche autorisées : fin juin à septembre

Gestion par pâturage autorisée
Période de pâturage : Toute l'année, soit 12 mois
Type d'animaux autorisés : équins, ovins, caprins



Coteau à Amfreville-la-Mivoie

Superficie : 13 708 m²
Propriétaire : commune d'Amfreville-la-Mivoie

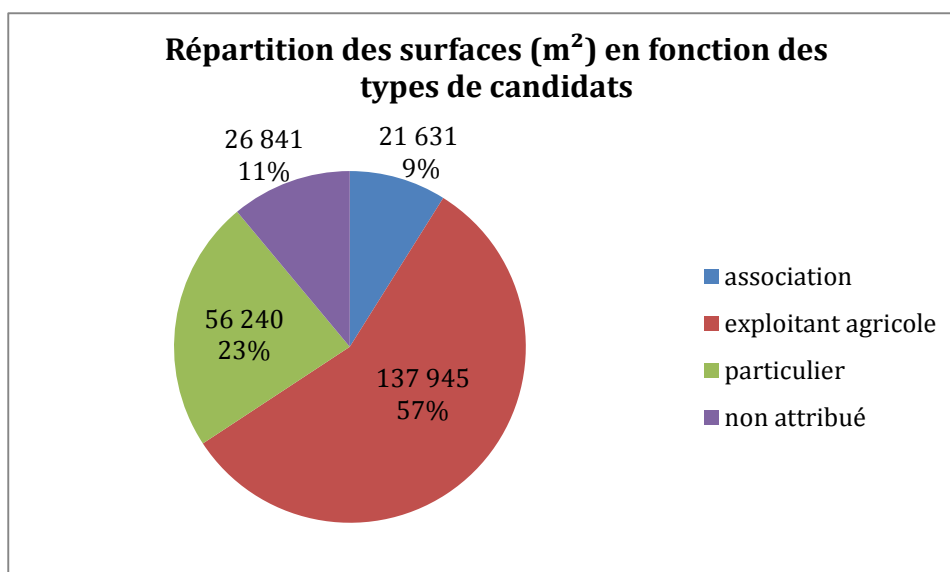
Gestion par pâturage autorisée, pas de fauchage
Période de pâturage : début septembre à fin avril
(pas de pâturage de mai à fin août), soit 8 mois
Type d'animaux autorisés : caprins, ovins

Les lauréats

Les lauréats éligibles pouvaient être aussi bien des agriculteurs, des associations possédant des animaux, des sociétés et entreprises possédant des animaux que des particuliers, résidents ou non sur le territoire de la Métropole.

19 candidats ont déposés des dossiers dont 11 particuliers, 6 exploitants agricoles et 1 association. Suite à l'étude des candidatures, 13 ont été retenus permettant ainsi à certains éleveurs de disposer de plusieurs sites.

Nom	Prénom	Commune d'habitation	Type	Fauchage /Pâturage
LABACI	Abdeslam	SAINT-ÉTIENNE-DU ROUVRAY	particulier	Pâturage caprins
DE BEAUPUIS	Benjamin	SAINT-MARTIN-DE BOSCHERVILLE	exploitant agricole	fauche
RICQUIER	Alain	HOUPEVILLE	exploitant agricole	fauche
BRUMENT	Philippe	SAINT-MARTIN-DU VIVIER	exploitant agricole	fauche
LESADE	Alexia	ROUEN	particulier	Pâturage chevaux
CIREFICE	Louis	SAINT-ÉTIENNE-DU ROUVRAY	exploitant agricole	fauche
MILON	Eric	MORGNY LA POMMERAYE	exploitant agricole	fauche
BIARD	Jérôme	PRÉAUX	particulier	Pâturage ovins allaitants
DEBRUYNE-DELATTRE	Carole	RONCHEROLLES SUR-LE-VIVIER	exploitant agricole	Pâturage ovins allaitants
MILLE	Grégoire	PRÉAUX	exploitant agricole	Pâturage ovins allaitants
LAIGUILLON	Jérémy	CIDEVILLE	particulier	Pâturage ovins allaitants
MEURILLON	Guillaume	BOUVILLE	particulier	Pâturage ovins allaitants
OEDN		OISSEL	association	fauche



Des critères de sélection pour soutenir la filière locale

La Métropole a défini plusieurs critères afin de départager les candidats en favorisant en priorité l'attribution à des éleveurs afin de soutenir la filière locale.

Les critères prenaient notamment en compte :

- Le statut et l'activité actuelle du candidat
- La localisation du site par rapport à la résidence de l'intervenant
- Les critères techniques liés au site convoité

Tous les projets ont été soumis au comité d'attribution composé des membres des services de la Métropole.

Les attributions maintenant délivrées, les transferts d'animaux ou fauchage vont pouvoir se mettre en place.

Contact Presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr